CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE

SC-03

Isolation des fonctions de sécurité

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

SC

Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-03 — Isolation des fonctions de sécurité (PcE-)

Énoncés :

Isoler les fonctions de sécurité des autres fonctions.

Responsable : Aucun

Discussion :

Le système isole les fonctions de sécurité des autres fonctions au moyen d'un périmètre d'isolation mis en œuvre à l'aide de partitions et de domaines. Le périmètre d'isolation contrôle l'accès aux composants matériels, logiciels et micrologiciels qui accomplissent les fonctions de sécurité, tout en en assurant leur intégrité. Les systèmes mettent en œuvre la séparation du code de diverses façons, notamment par des noyaux de sécurité qui ont recours à des anneaux de processeurs ou à des modes de processeurs. En ce qui concerne le code hors noyau, l'isolation de la fonction de sécurité est souvent réalisée par des mesures de protection du système de fichiers qui protègent le code sur disque et tiennent compte de la protection des espaces d'adressage, ce qui permet de préserver l'exécution du code. Les systèmes peuvent restreindre l'accès aux fonctions de sécurité en ayant recours à des mécanismes de contrôle des accès et à la mise en œuvre de capacités fondées sur le principe du droit d'accès minimal. Même s'il est largement préférable que l'espace réservé à la fonction de sécurité (isolation) ne contienne que l'intégralité du code ayant trait à la sécurité, il arrive exceptionnellement qu'il soit nécessaire d'ajouter d'autres fonctions. L'isolation des fonctions de sécurité des autres fonctions peut être réalisée en appliquant les principes de conception technique de la sécurité des systèmes mentionnés au contrôle SA-08, ainsi qu'aux contrôles SA-08(01), SA-08(03), SA-08(04), SA-08(10), SA-08(12), SA-08(13), SA-08(14) et SA-08(18).